

Exemples de définition de « champ » aux fins de la certification des cultures de semences

Avant de présenter une demande de certification de cultures de semences à l'ACPS, les producteurs devraient communiquer avec leur Service d'inspection de cultures de semences autorisé (SISCA) afin d'examiner leurs cartes, de s'entendre sur les champs à inspecter et s'assurer que ces derniers répondent aux exigences de l'ACPS.

Au moment de présenter une demande de certification de cultures de semences à l'ACPS, il faut présenter une demande par champ. Les limites des champs doivent être clairement définies et les cultures adjacentes ne doivent pas se chevaucher. Dans le but de respecter l'intégrité des inspections et l'exactitude des rapports d'inspection de cultures, les champs doivent faire l'objet d'une demande distincte et de rapports d'inspection de cultures distincts s'ils sont gérés séparément, s'ils sont séparés par des obstacles physiques importants, ou s'ils sont nettement non contigus ou adjacents.

Les exemples de champs gérés séparément incluraient le stock de semences parentales et, dans le cas des cultures vivaces, différentes années de semis (âge du peuplement). D'autres exemples pourraient comprendre l'utilisation antérieure du terrain, ou l'isolement des différentes cultures adjacentes. **Un obstacle physique important restreint l'accès aux champs adjacents.** Les exemples d'obstacles physiques importants comprennent, sans toutefois s'y limiter, les cours de fermes, les ruisseaux, les ravins, les voies de chemin de fer ou les routes bordées de fossés. Par exemple, un fossé peut constituer un obstacle physique important, mais il peut aussi être suffisamment petit pour ne pas restreindre l'accès. Par conséquent, les fossés ne sont pas tous des obstacles physiques importants.

Les cartes de fermes ci-dessous illustrent les interprétations de la définition d'un « champ » aux fins de la certification des cultures de l'ACPS. La diversité des fermes à travers le Canada nous empêche d'établir des règles strictes à l'égard de cette exigence. L'ACPS a toujours géré et continuera de gérer l'évaluation de situations exceptionnelles au cas par cas. Les exemples suivants illustrent les interprétations erronées les plus fréquentes lorsque les champs sont ensemencés de la même variété et classe pédigrée de semences parentales.

Scénario 1 : Route et cour de ferme comme obstacles physiques :

N'oubliez pas que l'ACPS exige une demande distincte pour chaque « champ ».



- 1) Pourrait-on présenter une seule demande pour tous ces champs?
Non. La cour de ferme ainsi que la route et ses fossés sont des obstacles physiques importants qui séparent A et D de B et C.
- 2) Pourrait-on présenter une seule demande pour les champs A et B?
Non. Ces champs sont séparés par une route à deux voies. Les chemins et les routes dotés de fossés sont des obstacles physiques importants.
- 3) Pourrait-on présenter une seule demande pour les champs A et D?
Oui. Ces champs sont adjacents ou contigus.
- 4) Pourrait-on présenter une seule demande pour les champs D et C?
Non. La cour de ferme et la route sont des obstacles physiques importants.

- 5) Pourrait-on présenter une seule demande pour les champs B et C?
Oui. Le chemin de ferme à une seule voie n'est pas considéré un obstacle physique important.

Scénario 2 : Lignes d'arbres et cour de ferme comme obstacles physiques :
N'oubliez pas que l'ACPS exige une demande distincte pour chaque « champ ».



- 1) Pourrait-on présenter une seule demande pour tous ces champs?
Non. La cour de ferme est un obstacle physique important et empêche ces champs d'être considérés contigus ou adjacents. Les champs H, I et J sont séparés des autres champs par la cour de ferme.
- 2) Pourrait-on présenter une seule demande pour les champs H, I et J?
Oui. Le chemin de ferme ou la voie d'accès entre les champs I et J n'est pas considéré un obstacle physique important.
- 3) Pourrait-on présenter une seule demande pour les champs A à G?
Oui. Ces champs sont adjacents. Toutefois, il doit y avoir un accès suffisant entre les champs pour les considérer contigus.
- 4) Pourrait-on ajouter le champ A aux champs H, I et J?
Non. La cour de ferme est un obstacle physique important.
- 5) Pourrait-on présenter une seule demande pour les champs A et B?
Non. La ligne d'arbres semble être un obstacle physique important et il n'y a pas d'accès direct apparent entre ces deux champs, sauf en traversant le champ C. Par conséquent, ils ne sont pas considérés contigus.

Scénario 3: Forêt et terrain boisé comme obstacles physiques

N'oubliez pas que l'ACPS exige une demande distincte pour chaque « champ ».



- 1) Pourrait-on présenter une seule demande pour tous ces champs?
Non. La forêt centrale ou le terrain boisé est un obstacle physique important entre les champs A, B et C et les champs D, E et F.
- 2) Pourrait-on présenter une seule demande pour les champs A, B et C?
Oui. Ces champs sont considérés contigus. Les petites rangées d'arbustes ne sont pas considérées des obstacles physiques importants et il existe des liens évidents entre les champs.
- 3) Pourrait-on présenter une seule demande pour les champs D, E et F?
Oui. Ces champs sont considérés contigus ou adjacents. Les petites rangées d'arbustes ne sont pas considérées des obstacles physiques importants et il existe des liens évidents entre les champs.

Scénario 4 : Arbres et ruisseau ou ravin comme obstacles physiques

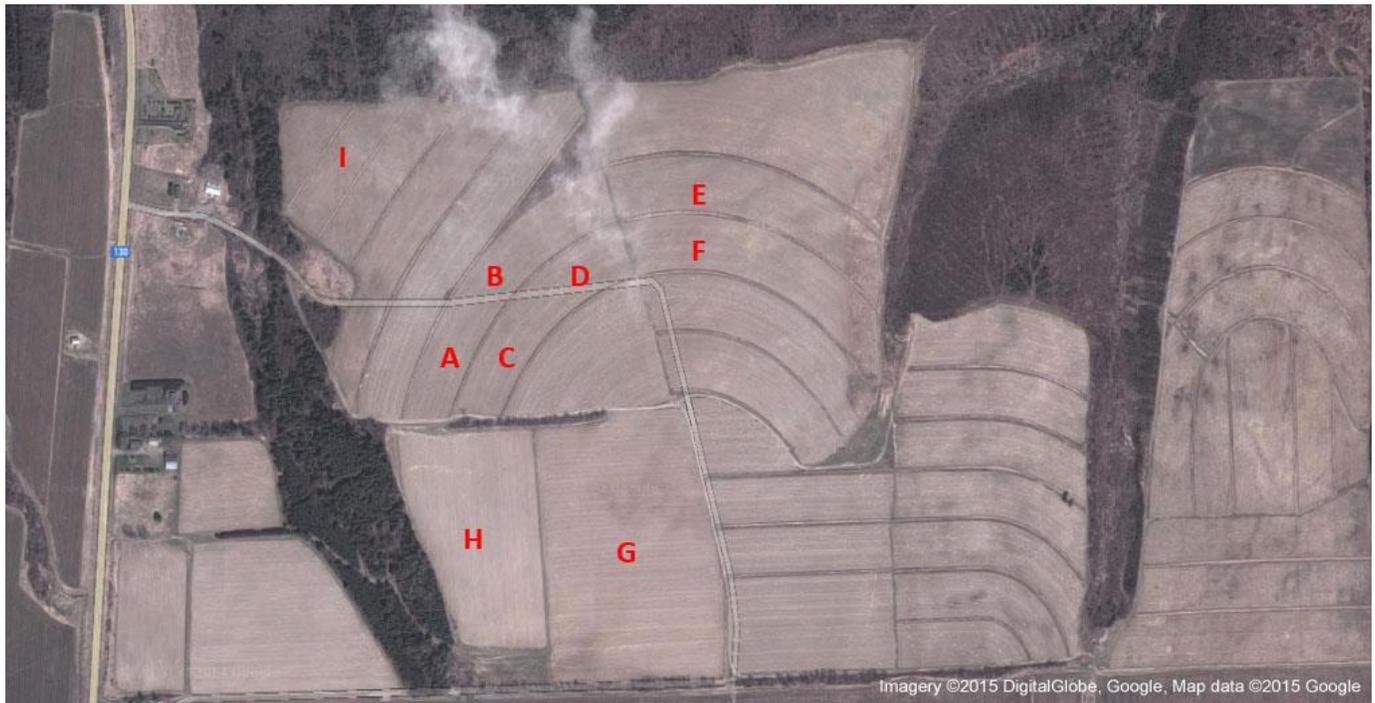
N'oubliez pas que l'ACPS exige une demande distincte pour chaque « champ ».



- 1) Pourrait-on présenter une seule demande pour tous ces champs?
Non. Les champs A, D et E sont séparés des champs B et C par un obstacle physique important, soit des arbres et un ruisseau.
- 2) Pourrait-on présenter une seule demande pour les champs A, D et E?
Oui. Ces champs sont contigus ou adjacents.
- 3) Pourrait-on présenter une seule demande pour les champs D, E et C?
Non. Ces champs sont séparés par des arbres et un ruisseau, considérés des obstacles physiques importants.
- 4) Pourrait-on présenter une seule demande pour les champs B et C?
Oui, à condition que ces champs soient adjacents ou contigus. Si ces champs sont séparés par un champ non ensemencé, ils doivent alors faire l'objet de demandes distinctes.

Scénario 5 : Voie d'accès au champ et aménagement en terrasses comme obstacles physiques

N'oubliez pas que l'ACPS exige une demande distincte pour chaque « champ ».



- 1) Pourrait-on présenter une seule demande pour tous ces champs?
Non. Le champ I est séparé des autres champs. Il serait possible de présenter une seule demande pour les champs A à H. Lorsque des champs sont contigus, l'aménagement en terrasses n'est pas considéré un obstacle physique important.
- 2) Pourrait-on présenter une seule demande pour les champs E, F, H et G?
Non. Ces champs ne sont pas contigus ou adjacents. Ils sont séparés par d'autres champs.
- 3) Pourrait-on présenter une seule demande pour les champs A, C, E et F?
Non. Ces champs ne sont pas contigus ou adjacents. Ils sont séparés par les champs B et D.
- 4) Pourrait-on présenter une seule demande pour les champs B, D, E et F?
Oui. Ces champs sont contigus. Lorsque des champs sont contigus, l'aménagement en terrasses n'est pas considéré un obstacle physique important.
- 5) Pourrait-on présenter une seule demande pour les champs A à F?
Oui. Ces champs sont contigus. Lorsque des champs sont contigus, l'aménagement en terrasses n'est pas considéré un obstacle physique important. Le chemin de ferme entre les champs A et C et les champs B et D ne n'est pas considéré un obstacle physique important.